

Réglement du concours photo 2026

Article 1 - Présentation du concours

L'association La Route du Celé organise un concours photo gratuit et ouvert à tous sur le thème "Lumière en vallée du Célé".

Pour la 5ème édition de son concours et exposition photo, l'association La Route du Célé a tenu à inviter l'ensemble des citoyens à soumettre leurs émotions, leurs imaginaires et leurs passions au travers de leurs œuvres.

Article 2 - Thème du concours photo

Thème du concours : Lumière en vallée du Célé.

Les photos devront illustrer la vallée du Célé et/ou ses Causses environnants. Les photos réalisées en dehors de la vallée ne seront pas acceptées.

Article 3 - Conditions de participation

La participation est ouverte à tous (amateur ou professionnel à partir de 12 ans) et gratuite.

Chaque participant peut concourir avec 1 à 3 photos qu'il enverra sous format numérique en suivant les conditions indiquées à l'article 4 et l'article 5.

En participant au concours, l'auteur déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions imposées dans le règlement ci-présent et être l'auteur de chaque photographie transmise.

Les photos doivent :

- Représenter et être réalisée dans la vallée du Célé et Causses alentours et correspondre au thème.
- Avoir été prises par la personne qui concoure
- Avoir été prises dans le respect de la faune sauvage et des personnes (voir article 10)
- Ne pas être retouchées ou bien comprendre un quelconque montage en dehors de l'optimisation classique de l'exposition, du contraste, de la balance des blancs, et de la netteté et sans exagération vis-à-vis de la photo originale. Les recadrages sont acceptés. En cas de doute, les photos originales pourront être demandées.

Le jury se réserve le droit de refuser la participation du candidat qui ne respecterait pas ces conditions.

Article 4 - Mentions obligatoires de participation

Pour être validée chaque participation devra impérativement comprendre les mentions suivantes :

- Nom et prénom de l'auteur
- Adresse
- N° de téléphone et mail de l'auteur
- Le titre de votre choix illustrant la photographie
- Lieu et date de la prise de vue
- La validation des conditions de participation concernant la prise de connaissance du règlement du concours et l'acceptation des conditions qui y sont présentes.

Article 5 - Conditions techniques d'envoi des photographies

L'envoi des photos se réalise de manière numérique sur la page :
<https://concours.larouteducele.fr>

Pour participer il vous suffira de remplir le formulaire de participation et d'y déposer 1 à 3 photos de votre choix dans le bon format.

Le format des fichiers acceptés est uniquement le format Jpeg.

Les photos devront être **sans marge ni inscription**, être au **rapport 3:2** avec un redimensionnement à 3000 pixels pour le plus grand côté (ex : 3000x2000 pixels).

Nous vous recommandons une résolution autour de 300dpi pour une qualité optimale.

Lors du dépôt sur le site internet, le poids total des photos ne devra pas dépasser 9Mo.

Un envoi de vos images en haute résolution entre le 1er septembre et le 1er octobre 2026 pourra vous être demandé dans le cas où une ou plusieurs de vos photographies seraient sélectionnées afin de permettre le tirage de celles-ci en vue de leur exposition.

Pour toute demande d'information technique, vous pouvez contacter les organisateurs du concours via ce mail : **concoursphoto@larouteducele.fr**

Article 6 - Date limite de participation

La date limite d'envoi des fichiers est fixée au lundi 31 août 2026 à minuit. La date et l'horaire de réception des fichiers faisant foi.

Article 7 - Prix du concours

Un prix sera accordé aux 3 meilleures photographies sélectionnées par le jury. Un prix du public sera également décerné à un quatrième lauréat. Les votes du public se feront lors de l'exposition. **Une seule photo par candidat pourra être primée.**

Les valeurs des lots seront de :

1er prix : Location de vélo à [Tous en Selle](#) à Figeac
Un journée pour 2 personnes
Valeur 80€

2ème prix : Location de canoë à [Kalapca](#) à Bouziès
Une journée pour 2 personnes
Valeur 80€

3ème prix : [Astrolabe Figeac](#)
2 places pour un spectacle.
Valeur 30€

Prix du public : Panier gourmand de la vallée du Célé
Valeur 20€

Article 8 - Annonce des lauréats du concours

Chaque participant est invité à venir à l'exposition et la remise des prix lors de son ouverture à l'automne.

Le palmarès sera dévoilé lors de cet événement ainsi que sur le site internet de l'association La Route du Célé et sur sa page facebook. Les candidats retenus seront prévenus à titre confidentiel. Pour être éligible, un participant ne doit divulguer les détails des photos retenues ou gagnantes à aucune tierce partie.

Article 9 - Jury et critères de sélection

Le comité de sélection déterminera les photos présélectionnées qui seront tirées et exposées lors de l'exposition et soumises à un vote du public lors de cet événement pour déterminer le Prix public. Les 3 premiers lauréats du concours seront désignés par le jury au sein de cette première sélection.

La sélection des photographies se fera selon les critères suivants : correspondance au thème, qualité de l'image, recherche artistique, message transmis, représentation de la vallée du Célé...

Article 10 - Ethique

Animale et végétale : Les participants s'engagent à respecter les espèces sauvages photographiées et les conditions d'accès aux espaces naturels protégés et aux propriétés privées. Ils doivent veiller à ne pas détériorer un milieu sensible pour les besoins de la participation au concours. Dans le cas de présence d'animaux sauvages, ils s'engagent à ne pas déranger les espèces dans leur milieu naturel. Dans le cas d'espèces animales ou végétales sensibles ou faisant l'objet d'un statut de protection particulier, l'auteur s'engage également à ne pas nuire ou détruire ces espèces.

Personnes : Dans le cas de présence humaine sur la photographie, l'auteur s'engage à disposer des autorisations de prises de vues des personnes présentes sur l'image. Le jury se réserve le droit d'écarter toute photo possédant un caractère dégradant pour les personnes. Dans le cas de photographie d'espaces privés, l'auteur s'engage à disposer des autorisations des propriétaires des espaces concernés.

En cas de doute sur ces critères éthiques, le jury se réserve le droit de ne pas retenir la participation du candidat.

Article 11 - Publications et utilisations des photographies

La participation d'un candidat à ce concours implique l'autorisation par les auteurs de l'impression, l'exposition et la publication de leurs œuvres dans le cadre du concours et de son exposition (site internet, réseaux sociaux et affichages local par l'association et ses partenaires), et notamment la publication des résultats du concours, la promotion de l'évènement et de ces futurs volets.

En participant, les candidats permettent également à titre gracieux à l'association la route du Célé, d'utiliser les tirages fournis dans le cadre d'expositions sur la vallée du Célé dont elle est l'auteure, et l'utilisation des images numériques en illustration de la vallée du Célé sur le site internet de l'association.

Article 12 - Loi informatique et libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre de futures concours photos de l'association.

Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, et du décret n° 2005 – 1309 du 20 octobre 2005, les participants bénéficient auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant, sur simple demande. Les demandes devront être adressées à l'adresse suivante : concoursphoto@larouteducele.fr

Article 13 - Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des participants au présent règlement sans possibilité de réclamation concernant les résultats, et le retour de leur photo.

L'organisateur du concours ne pourrait être tenu responsable si par la suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou si le concours était modifié ou annulé, ou en cas de perte partielle ou totale des données numériques. Il ne saurait non plus être rendu responsable des retards ou pertes des envois, du fait des services postaux ou autres, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.

Organisateur du concours & contact :

L'organisateur du concours est l'association :

La Route du Célé (D41)
Mairie de Saint Chels,
46160 SAINT CHELS

<https://www.larouteducele.fr/>

Contact :

concoursphoto@larouteducele.fr